

Motion du CA de l'université de Rennes 2

adoptée à l'unanimité le 19 février 2010

Le CA de l'université de Rennes 2 constate que, malgré le refus unanime de la communauté universitaire, les ministères concernés ont décidé d'imposer autoritairement leur réforme de la formation et du recrutement des enseignants du premier et du second degré. Or, celle-ci constitue une menace pour la qualité de la formation des enseignants, pour celle de leurs conditions de recrutement et pour le statut de leur métier, pour la pérennité des masters qui accueilleront les préparations aux nouveaux concours. Elle aura en effet pour conséquences :

- de rendre impossible une organisation pédagogique cohérente de la deuxième année des masters de préparation aux métiers de l'enseignement. On ne peut pas demander aux étudiants, la même année, de faire des stages, de préparer en quelques mois un master, un mémoire, un oral de concours (voire de plusieurs concours), sans compter une initiation à l'administration de l'éducation nationale et bien sûr une réorientation anticipée en cas d'échec au concours.
- d'augmenter la durée des études non rémunérées sans prévoir d'aides financières adéquates pour compenser cet allongement
- d'envoyer en stage de M2 en responsabilité des étudiants sans formation, alors que le nombre d'enseignants titulaires diminue, ce qui reviendrait à attribuer aux étudiants stagiaires le rôle de remplaçants
- d'accroître une précarité au sein du corps enseignant et de favoriser une éducation à deux vitesses : la réforme mettra en effet sur le marché du travail des étudiants titulaires d'un master de formation aux métiers de l'enseignement, concurrents de fait des étudiants titulaires d'un concours (qui deviendront de plus en plus rares). En fait de revalorisation du métier, la réforme créera un vivier d'enseignants employables à bas coût.
- d'abaisser le niveau de connaissances attendu des futurs enseignants, puisque les épreuves de tous les concours « réformés » seront au nombre de quatre (deux à l'écrit, deux à l'oral).
- d'abaisser le niveau de la formation didactique, pédagogique et professionnelle des futurs enseignants, puisqu'au lieu d'une année de stage en responsabilité, comme c'est actuellement le cas, les futurs candidats ne disposeront au mieux que d'une centaine d'heures au cours du M2.
- de fragiliser les masters recherche dans les disciplines où le lien entre enseignement et recherche est étroit.

Le CA de l'université de Rennes 2 exprime son désaccord avec ces orientations et demande une réforme conduisant à une réelle élévation de la qualification de tous les enseignants et une réelle amélioration de la formation des enseignants pour l'avenir des élèves, tout en garantissant la mixité sociale du recrutement et après une réelle consultation de tous les acteurs du monde de l'éducation.